

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2022

1) Compte administratif et compte de gestion 2021

Le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion de la perception, qui présentent des résultats identiques, sont soumis au conseil.

1) FONCTIONNEMENT

. Dépenses de fonctionnement	455 899.74 €
. Recettes de fonctionnement	<u>457 966.74 €</u>
Résultat de l'exercice 2021	2 067.03 €
. Report excédent de fonctionnement 2020	450 514.42 €
Résultat final de l'exercice 2021	452 581.45 €

2) INVESTISSEMENT

. Dépenses d'investissement	55 881.02 €
. Recettes d'investissement	<u>63 826.72 €</u>
Résultat de l'exercice 2021	+ 7 945.70 €
. Report excédent d'investissement 2020	317 050.57 €
Résultat de l'exercice 2021	324 996.27 €

A décompter les restes à réaliser sur les opérations d'investissement programmées mais non encore réalisées

. Dépenses	1 080 231.05 €
. Recettes	755 356.10 €
	<hr/>
Solde	- 324 874.95 €

Résultat final de l'exercice 2021 **121.32 €**

(324 996.27 € - 324 874.95 €)

(affectation au compte 1068 en investissement sur le budget primitif 2022 = 0 €)

Résultat global toutes sections

Report en fonctionnement au compte R 002 au budget primitif 2022 = **452 581.45 €**

Report en investissement au compte R 001 au budget primitif 2022 = **324 996.27 €**

Le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont votés à l'unanimité.

2) Démolition et reconstruction de la salle des fêtes

M. le Maire informe le conseil de l'état d'avancement du dossier qui a pris beaucoup de retard en raison de la crise sanitaire. La crise ukrainienne risque d'impacter la poursuite de la réalisation.

Il reste toujours un lot sans candidature (Lot Isolation, menuiseries intérieures).

3) Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

a) Adhésion à l'amicale

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte de renouveler l'adhésion à l'amicale pour 2022 pour les 4 personnes.

b) Mutualisation pour la maintenance des équipements incendie

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, accepte de participer au groupement de commande pour la maintenance et l'entretien des équipements incendies.

4) Temps de travail au 1^{er} janvier 2022

En novembre 2001, le conseil municipal avait délibéré pour la mise en place les 35 h au sein de la commune soit une durée de travail annuelle de 1 600 h. La journée de solidarité n'était pas indiquée dans la délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, fixe la durée annuelle de travail des agents communaux à 35 h plus une journée de solidarité de 7 h, soit 1607 h de durée annuelle, durée proratisée pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

5) Règlement cantine

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, approuve le règlement intérieur de la cantine modifié pour le personnel communal.

6) Pour information

- à partir du 1^{er} mars, les habitants peuvent retirer la carte déchetterie soit à la Communauté de Communes soit en mairie (formulaire à remplir avec présentation de justificatif d'identité et de domicile).
- Les travaux d'implantation de la cuve de récupération de l'eau à l'atelier technique débiteront semaine 09.

7) Elections

Elections présidentielles : 10 et 24 avril 2022 (bureau ouvert du 8 h à 19 h)

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022